



Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021
Portant réforme des règles de publicité des actes administratifs,
qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 il est mis fin à l'obligation d'affichage par extrait
du compte-rendu à la porte de la Mairie et sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Dorénavant l'article L.2121-25 du CGCT prévoit l'affichage et la mise en ligne
sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine,
de la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

LISTE DES DELIBÉRATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

• ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° D-2024-010 : Objet : Validation du programme d'actions et de la convention-cadre Contrat de Ville 2024-2030

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2024-011 : Objet : Fixation du nombre d'autorisations de stationnement taxi

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2024-012 : Objet : Signature d'une convention financière pour l'attribution d'une subvention du Département 77 pour les travaux d'aménagement d'un nouveau parking ENS des Basses Godernes

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2024-013 : Objet : Validation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et autorisation de la signature de la convention CAF

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

• FINANCES

N° D-2024-014 : Objet : Vote des taux d'imposition 2024

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2024-015: Objet : Redevance assainissement 2024

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2024-016 : Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - Budget Ville

⇒ Délibération adoptée par 23 voix « pour »
Abstentions (6) : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD,
Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

N° D-2024-017 : Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - Budget Restaurant Communal

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2024-018 : Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - Budget Service Assainissement
⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2024-019 : Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - Budget Centre de Santé
⇒ Délibération adoptée par 28 voix « pour ».
Personne ne prenant pas part au vote (1) : Alice JOMIER.

N° D-2024-020a : Objet : Attribution des subventions aux associations 2024 (*groupes Social-Anciens, Culture-Loisirs, Humanitaire-Caritatif et Jeunesse-Ecole*)
⇒ Délibération adoptée par 22 voix Pour.
Personnes ne prenant pas part au vote (7) : Michel GONORD, Christine GRONGNARD, Luc LADEUILLE, Claude NICOLAS, Alice JOMIER, Marie-Christine CHANCLUD et Philippe MUSZINSKI.

N° D-2024-020b : Objet : Attribution des subventions aux associations 2024 (*groupes Sport, Subventions exceptionnelles et Autres*)
⇒ Délibération adoptée par 21 voix Pour.
Personnes ne prenant pas part au vote (8) : Christiane BAYE, Christine GRONGNARD, Elisabeth CAILLOUX, Thierry GRAND, Sophie ROUZAUD, Alice JOMIER, Benoit JACOB et Patricia LE CORRE.

N° D-2024-021 : Objet : Budget primitif 2024 – Budget Ville
⇒ Délibération adoptée par 23 voix « pour »
Abstentions (6) : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

N° D-2024-022 : Objet : Budget primitif 2024 – Restaurant Communal
⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2024-023 : Objet : Budget primitif 2024 – Service Assainissement
⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2024-024 : Objet : Budget primitif 2024 – Centre de Santé
⇒ Délibération adoptée par 28 voix « pour ».
Personne ne prenant pas part au vote (1) : Alice JOMIER.

N° D-2024-025 : Objet : Convention financière avec l'USC
⇒ Délibération adoptée par 28 voix « pour ».
Personnes ne prenant pas part au vote (4) : Christine GRONGNARD, Alice JOMIER, Benoit JACOB et Patricia LE CORRE.

FAIT À CHAMPAGNE-SUR-SEINE, 4 AVRIL 2024.


Le Maire,
Michel GONORD